Les cotisations pour l'année 2014-2015 ont été fixées lors de la réunion du conseil d'administration du 1er septembre 2014. Les tarifs sont inchangés par rapport à l'année précédente. L'adhésion donne droit à la participation à toutes les séances du club, sans droit de table. La participation aux compétitions officielles est soumise à la prise de licence de la Fédération Française de Scrabble..

Le montant de la participation annuelle au club Montpellier-Scrabble est la somme des montants de (A) l'adhésion aux Maisons pour tous (obligatoire), (B) la cotisation club (obligatoire) et (C)

la licence fédérale (facultative).

(A) L'adhésion aux Maisons pour tous est de **7 euros** pour les adultes et **3,5 euros** pour les moins de 16 ans qui habitent la commune de Montpellier. Pour ceux qui habitent dans une autre commune, les adhésions sont respectivement de

10€

et

5€

. Bien entendu, si vous avez déjà acquitté cette adhésion pour une autre activité, vous n'avez pas à la payer une nouvelle fois, il suffit de préciser votre numéro de carte.

ATTENTION : à partir de cette année, il faut payer séparément la cotisation aux Maisons pour Tous,

par chèque libellé à "Régisseur de la MPT françois Villon".

- (B) Le montant de la cotisation club est de **30** euros (première année **20** euros). Cette part est réduite :
- à 15 euros pour les joueurs qui ne jouent qu'en Scrabble classique (10 euros la première année).
- à 10 euros, cotisation "solidarité" (jusqu'à 25 ans, demandeurs d'emploi, RMIstes, personnes en difficulté...) sur simple déclaration.
- de 3 € pour les membres n'habitant pas Montpellier (pour compenser la différence de coùt de la carte Maison pour Tous)..
- (C) La licence de la Fédération française de Scrabble est facultative et s'élève à 40 euros. Elle

est obligatoire pour participer aux compétitions et classements officiels. Cette licence est réduite à 20 euros une première année, dite de "découverte". Pour les joueurs de 18 à 25 ans, la licence fédérale est de 10 euros, elle est offerte pour les moins de 18 ans.

Quelques exemples de cotisations (B) + (C) à régler par chèque à l'ordre de "Montpellier-Scrabble" :

- Membre licencié à la FFSc : 170 euros (40 + 30).

-

Membre non-licencié à la FFSc : 30 euros (0 +30).

-

Membre licencié n'habitant pas Montpellier :□ 67 euros (40 + 30 - 3)

- Classique non licencié : **15** euros.
- Couple licencié: **124** euros (30 + 15 + 40 + 40).
- Nouveau membre non licencié (classique et duplicate) : 20 euros.
- Nouveau membre non licencié (classique seul) : 10 🛘 euros.
- Jeune licencié de 18 à 25 ans : **20** euros (10 + 10).
- Scolaires (jusqu'à 16 ans) : 10 euros.

Les adhésions prises à partir du la 1er la septembre 2014 sont valables jusqu'au 31 août 2015.

Télécharger la version PDF